

## Enfants placés : les salariés toujours dans la rue

Les associations œuvrant à la protection de l'enfance ont de nouveau manifesté leur colère face aux résultats d'un appel à projets initié par le Département. Et son président Christian Gillet.

### La mobilisation

Ils restent bien décidés à se faire entendre, les représentants et salariés d'associations liées à l'enfance en danger. Avec l'appui des syndicats CGT, FO et Sud santé, ils ont décidé de se donner rendez-vous tous les lundis, sous les fenêtres du conseil départemental, à Angers.

Ce début de semaine n'a pas manqué de réunir 320 manifestants dans le centre-ville. Avec toujours les mêmes slogans, les mêmes banderoles. « On reste sur notre dynamique », assure Julien Gerland, délégué Sud santé sociaux pour le Maine-et-Loire. La dynamique qui consiste à remettre en cause les résultats de l'appel à projets lancé par le conseil départemental, selon une politique qui vise à réorganiser l'offre d'accueil des enfants confiés.

### « L'impression d'être déconsidérés »

« Christian Gillet (N.D.L.R. : président UDI du Département) continue de croire que l'on peut faire aussi bien avec moins de personnel et de moyens, s'indignent Martine, 55 ans, et Isabelle, 47 ans, auxiliaires de puériculture à l'Apaech. Même s'il y a des choses à corriger, on a l'impression d'être déconsidérés dans notre façon de travailler auprès de jeunes en grande difficulté. » L'association choletaise et ses 120 salariés est l'une des structures existantes qui n'a pas été retenue par le Département (Ouest-France du 5 et du 16 mai).

Depuis onze ans qu'elle y travaille, Martine s'occupe d'enfants âgés de 0 à 3 ans. Ils sont une vingtaine à la pouponnière. Inquiète pour son avenir professionnel, elle l'est aussi pour celui de ses protégés, arrivés là déjà déstructurés. « On nous reproche d'être trop dans le psycho-éducatif, dans l'analyse, lâche-t-elle amère. Mais ces enfants vont se retrouver



Plus de 300 manifestants ont bloqué, hier matin, le boulevard du Roi-René, à Angers.

dans d'autres associations, sans leurs repères. Cela va bien au-delà de leurs propres souffrances, leur propre misère. »

### Nouvelles manifestations

Éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, psychologues, chefs de service, puéricultrices, toutes les professions veulent avoir voix au chapitre... Dans le cortège qui s'ébranle, Françoise, assistante

sociale à l'Adapei 49 depuis 27 ans, se soucie de l'avenir de l'IME (Institut médico-éducatif) des Ponts-de-Cé.

Avec de nombreuses collègues, elle dénonce la baisse des moyens accordés par le Département pour l'aide sociale à l'enfance. « À partir de 18 ans, les jeunes qui sont atteints de déficience intellectuelle et de troubles psychiques se retrouvent pour certains à la rue, ou doivent retourner chez leurs pa-

rents. »

Entre le 12 et le 19 juin, une nouvelle manifestation devrait avoir lieu. « D'ampleur plus nationale celle-là, indique Julien Gerland. Beaucoup d'autres départements sont solidaires avec nous, et surtout inquiets de leurs futures conditions de travail. »

Benoît ROBERT.

## Le Département dénonce les « exagérations »

Dans un communiqué de presse daté du 19 mai, le conseil départemental revient sur ce qu'il considère comme des contre-vérités issues du conflit avec les associations liées à la protection de l'enfance. Il tente une opération de décryptage.

Extraits : « La nouvelle offre d'ac-

cueil du Département permet d'accroître le nombre de places disponibles, de raccourcir les délais d'accueil d'urgence, de disposer d'une répartition territoriale plus équilibrée, de prendre en charge davantage de fratries... »

Plus loin, il vante un appel à projet

décidé, selon lui, dans le dialogue. Avec comme principale critère la qualité de l'offre proposée. « Toutes les associations qui auront à assurer la prise en charge des enfants confiés sont reconnues et expertes. »

Enfin, il table sur l'attention portée aux enfants pendant la période de

transition. « Leur hébergement sera toujours assuré par les établissements actuels, le temps de la mise en place de la nouvelle offre d'accueil. »

## Le prof de piano soupçonné d'attouchements

Le sexagénaire aveugle aurait agressé sexuellement l'une de ses élèves, alors âgée de 9 ans, entre 1999 et 2000, dans le Choletais.

« Je ne devrais pas livrer mon sentiment personnel, mais votre sourire me glace. » Il est près de 17 h 30, ce lundi. Monique Legrand, la présidente du tribunal correctionnel d'Angers, juge la dernière affaire de la journée. À la barre, face à elle, un homme de 68 ans, aveugle de naissance.

Physique imposant, costume sombre et lunettes noires, ce professeur de piano retraité arbore un étrange rictus. « On peut très bien garder une distance avec l'élève, tout en lui faisant une petite bise de temps en temps », lance-t-il en guise de réponse aux questions de la juge. Derrière lui, sur le banc de la par-

tie civile, une frêle jeune femme de 27 ans, entourée de ses parents. Comme plus de mille élèves, elle a pris, pendant plusieurs années, des leçons particulières de piano au domicile du prévenu, dans le Choletais. Entre septembre 1999 et juin 2000, alors qu'elle avait entre 9 et 10 ans, son professeur lui aurait caressé les fesses et la poitrine, et embrassé la bouche et le visage.

### Condamnation en 2009

Debout, les mains tremblantes, la jeune femme raconte au tribunal : « Je ne disais rien. J'avais peur. Pour moi, il représentait l'autorité. » Pendant des années, elle se mure

dans le silence. En 2008, elle entre à l'université et commence une psychothérapie. Après une série d'hospitalisations et une tentative de suicide, elle décide de déposer plainte, en 2011. « Avant, j'avais honte. Mais je ne voulais plus être une victime. Aujourd'hui encore, je ne sais pas si c'est possible de vivre avec ça. »

Son ancien professeur, lui, nie en bloc. Déjà condamné en 2009 à deux ans de prison avec sursis, pour s'être masturbé devant une autre mineure et l'avoir caressée, le sexagénaire avait fini par reconnaître les faits en appel. Interrogé à nouveau sur cette affaire par M<sup>e</sup> Pascal Rouiller, avocat de la partie civile, il

commence par se rétracter avant de confesser : « J'étais sans doute plus proche des parents de cette fillette-là. » Puis, il avoue : « J'ai peut-être eu des moments de faiblesses. »

Questionné sur sa vie sexuelle à cette époque, le professeur de piano confie n'avoir jamais eu de partenaires sexuels : « La musique a toujours rempli ma vie. » Son avocat, M<sup>e</sup> Claire Eon, évoquant « un doute qui subsiste », plaide la relaxe. Le procureur Adrien Luneau a requis deux ans d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve. Le tribunal rendra sa décision le mercredi 21 juin.

Pauline DARVEY.

## L'éleveur ne s'occupait pas de ses bêtes

Installé près d'Angers, le quadragénaire était jugé, hier, pour mauvais traitements sur ses chiens et ses moutons.

Plus de la moitié de son troupeau de moutons est morte. « Un taux de mortalité de 54 % sur un an, rappelle M<sup>e</sup> Eva-Clara Souplet, avocate des parties civiles, l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs et l'association 30 millions d'amis. C'est absolument énorme. Normalement, nous sommes autour de 4 %. »

Le propriétaire des animaux n'est pas présent à la barre du tribunal correctionnel d'Angers, ce lundi. Installé à Bécon-les-Granits, près d'Angers, cet éleveur de 47 ans est notamment jugé pour mauvais traitements ou privation de soins, infligés à ses soixante-quinze moutons mais aussi à ses sept chiens. Des animaux qui se trouvent dans son exploitation de Drain, dans l'Ouest du département, à quelque 50 km de son domicile. « Avec une telle distance, on comprend qu'il ait du mal à s'en occuper », remarque la présidente du tribunal, Monique Legrand.

Un quadragénaire déjà « bien connu des services vétérinaires », selon elle. En 2006, alors qu'il vivait en Loire-Atlantique, ils avaient

constaté l'absence de soins vétérinaires et de nourriture, et des cadavres dans son exploitation agricole. Ses soixante bovins, trois cents ovins et huit chiens lui avaient alors été retirés.

Depuis son arrivée dans le Maine-et-Loire, le prévenu a été contrôlé à plusieurs reprises par la Direction départementale de la protection des populations. Des cadavres de moutons ont été retrouvés, des infestations de parasites, des blessures sur les flans ou encore des boitements ont été constatés sur d'autres ovins. « Des chiens vivaient aussi dans des cages de 4,50 m dans une remise sombre », rapporte la présidente. Le 27 mai 2016, le prévenu a refusé l'accès à ce lieu à la Direction départementale. Ses moutons lui ont été confisqués ce jour-là.

Le tribunal l'a reconnu coupable de tous ces faits, et l'a condamné à deux mois de prison avec sursis et à plus de 3 000 € d'amende, pour la centaine de contraventions qu'il avait reçues.

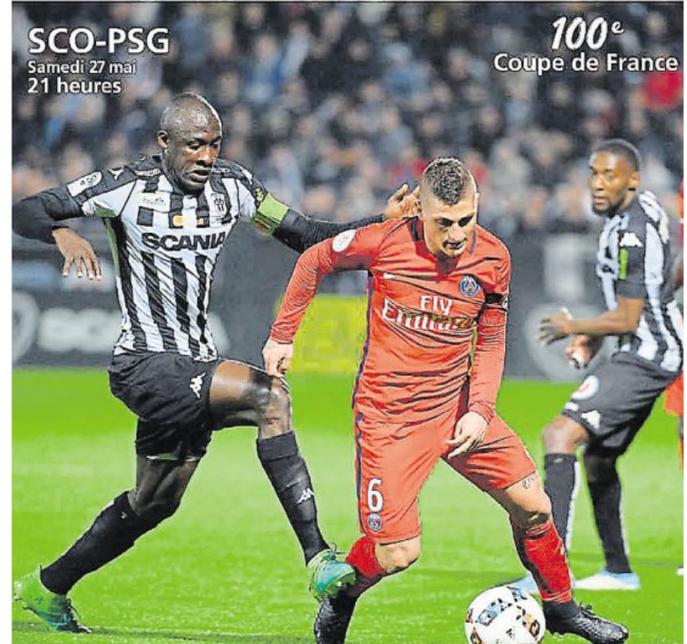
Pauline DAVEY.

## SCO-PSG : un supplément de 44 pages mercredi

Offert par votre journal  
Cahier du 24 mai 2017



## Une finale pour l'Histoire



C'est LE rendez-vous sportif de l'année pour l'Anjou. Samedi prochain, Angers SCO affrontera l'ogre PSG en finale de la Coupe de France, à Saint-Denis. Une échéance à suivre dans nos colonnes tout au long de la semaine, et sur ouest-france.fr.

Dès demain, mercredi, un supplément de 44 pages, réalisé en collaboration avec nos confrères du Courrier de l'Ouest, sera proposé gratui-

tement avec votre journal du jour. Au menu : un long entretien avec le coach Stéphane Moulin, un retour sur le parcours du club en Coupe de France, un grand zoom sur la finale perdue face à Toulouse, il y a 60 ans, l'historique des SCO-PSG, et de nombreux portraits de joueurs.

Un numéro historique à ne pas manquer.

Partenaires du Challenge  
TRAILS ANJOU  
LogoPartenaire

**CAP OUTDOOR**  
TRAIL RAID RANDONNÉE MARCHÉ NORDIQUE

**ANGERS**

2 MAGASINS SPÉCIALISÉS SUR ANGERS  
SERVICES + CONSEILS + CHOIX  
chaussures - textile - technologie - accessoires - bagagerie - nutrition

**ENDURANCE SHOP**  
ANGERS

À L'OCCASION DU CHALLENGE TRAILS ANJOU, VOS MAGASINS  
CAP OUTDOOR® ANGERS ET ENDURANCE SHOP® ANGERS VOUS OFFRENT CE  
**BON D'ACHAT DE 20€\***

\* Offre valable à partir de 100€ d'achat jusqu'au 31/12/17 - Hors électronique, cagnotte Club, soldes-promotions en cours et paiement chèque cadeau.

75, RUE DU MAIL  
49100 ANGERS  
02 41 39 36 35

7, PLACE DU PILORI  
49100 ANGERS  
02 41 39 24 19

Logo CAP OUTDOOR We love Walking ANGERS  
Logo ENDURANCE SHOP We love Running ANGERS

## Le Maine-et-Loire en bref

Les cotes de la Loire et de la Maine

La Loire lundi 22 mai, entre parenthèses cotes prévues les mardi 23 et mercredi 24 : Saumur + 0,50 m, (+ 0,47 m, + 0,50 m); Les Ponts-de-Cé + 0,58 m, (+ 0,50 m, + 0,50 m); Montjean + 0,13 m, (+ 0,01 m, - 0,10 m); Anenis - 0,62 m, (- 0,72 m, - 0,80 m); La Maine au pont de la Basse-Chaine, lundi à 8 h : + 0,56 m.

NOTAIRES 49

DEMAIN

**Le rendez-vous des Notaires de Maine-et-Loire**  
MERCREDI 24 MAI 2017

M<sup>e</sup> DUCHÈNE - REGIS - DALLAY  
IMMOBILIER - FAIT-LA-VOLONTÉ  
PEUR DE LA PREEMPTION ?

Dans votre quotidien Retrouvez le journal des notaires du Maine-et-Loire

Notaires

Le rendez-vous des Notaires de Maine-et-Loire  
MERCREDI 24 MAI 2017  
M<sup>e</sup> DUCHÈNE - REGIS - DALLAY  
IMMOBILIER - FAIT-LA-VOLONTÉ  
PEUR DE LA PREEMPTION ?  
www.ci-angers.notaires.fr